



BASTILLE · GARNIER · 3^E SCÈNE

DELEGATION DE SIGNATURE PROVISIOIRE

Le Directeur général de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 26 août 2020 portant nomination de Monsieur Alexander NEEF aux fonctions de Directeur général de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

Vu la délégation de signature de Monsieur Valentin ESSRICH, en date du 18 avril 2023 ;

DECIDE

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Valentin ESSRICH, délégation provisoire de signature est donnée à Madame Laurence SALAUN-MEREL, Assistante en contrôle de gestion, à effet de signer les engagements de dépense d'un montant inférieur à 40000 euros concernant le budget de la direction technique.

Article 2 :

Cette décision prend effet à compter du 03 août 2026 jusqu'au 28 août 2026.

Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Opéra national de Paris

Fait à Paris, le 20 juillet 2026

Alexander NEEF

Original : Service émetteur DAF
Copies : Secrétariats AC, DG, DRH
Bénéficiaire de la délégation

Signature du bénéficiaire

Laurence SALAUN-MEREL

